



Convocation à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du Centre Nautique Paul Vatine se déroulera dans nos locaux
le vendredi 20 janvier 2017 à 18h00

Conformément aux statuts de notre association, tout adhérent à jour de ses cotisations et titulaire d'une licence CNPV de l'année en cours peut participer de plein droit à l'Assemblée Générale. Tout mineur de moins de 16 ans doit se faire représenter par un responsable légal.

Toujours selon ces statuts, le deuxième collège du comité directeur est constitué d'une liste de 10 personnes élues par l'assemblée générale à bulletin secret par scrutin de liste majoritaire à un tour. La recherche de la parité hommes femmes au sein du Comité Directeur sera une priorité dans le choix des candidats composant la liste.

Toute liste peut être déposée au secrétariat à l'attention de la Présidente au plus tard une semaine avant le jour de l'AG.

Tout électeur peut donner pouvoir à un autre électeur.

Voilà pour les formalités. Nous serons heureux de vous accueillir pour faire le point de l'année passée, et vous exposer les perspectives pour 2015-2016.

Mes amitiés à toutes et à tous.

La présidente,

Christine Debris